

Franchissez le pas : renforcez le SNES-FSU !

- Entré(e) dans la carrière depuis quelques années, vous connaissez bien le SNES-FSU, ses militants et ses publications, ses idées et ses propositions. Peut-être avez-vous été syndiqué(e) dans le passé.
- Vous avez sans doute été déjà dans l'action à nos côtés : pour défendre l'éducation, nos métiers et nos carrières, pour l'avenir des élèves et de tous les jeunes.
- Vous êtes peut-être élu(e) au conseil d'administration aux côtés de syndiqués du SNES-FSU : vous croyez en l'action collective au quotidien.
- Dans une période où les attaques contre le système éducatif, les enseignants et les fonctionnaires en général sont incessantes, vous savez que les personnels doivent être unis s'ils veulent se faire entendre.

➔ Dès maintenant, rejoignez le SNES-FSU !

Les syndiqué(e)s du SNES de votre établissement qui vous contactent sont à votre disposition pour toute explication complémentaire.

Pourquoi se syndiquer plutôt au SNES qu'ailleurs ?

- ➔ Parce que le SNES, avec 50% des voix aux élections professionnelles, a des représentants dans toutes les instances paritaires et qu'il peut donc vous aider dans tous les moments importants de votre carrière : notation, avancement, mutation...
- ➔ Parce que le SNES construit des mobilisations larges en s'adressant à l'opinion publique et en associant l'ensemble des collègues, pour défendre nos métiers au sein d'un service public d'éducation de qualité.
- ➔ Parce que le SNES recherche systématiquement l'unité syndicale, mais n'hésite pas non plus à proposer seul des actions lorsque la situation l'impose.

Etre syndiqué au SNES-FSU, c'est :

- Recevoir régulièrement toutes les informations nationales, académiques, et départementales
- Bénéficier de l'écoute et des conseils d'un nombre important de militants (dans l'établissement, dans le département, dans l'académie, au niveau national).
- Etre défendu et soutenu dans les étapes de sa carrière.
- Pouvoir participer à l'élaboration des positions et propositions du SNES-FSU et de la FSU en assistant à des stages, à des colloques, à des réunions diverses et aux congrès.

Une journée de salaire pour s'engager !

Etre syndiqué au SNES-FSU, c'est bien sûr lui donner les moyens de son fonctionnement en payant une cotisation proportionnelle au salaire (0,7 % du salaire net environ qui ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 66 % de son montant : soit, en moyenne, moins d'une journée de salaire par an).

Les cotisations sont les seules ressources du SNES !

Modalités pratiques

- une cotisation est valable un an, quelle que soit la date de son règlement ;
- possibilité de 4 prélèvements.

<p>Section académique de Rouen - 14, bd. des Belges - BP 543 76005 Rouen Cedex 02 Tél : 02-35-98-26-03 Fax : 02-35-98-29-91 Site : http://www.rouen.snes.edu E-mail : rouen@snes.edu</p>
--